

PJ N°5 : RESUME NON TECHNIQUE – ÉTUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

CONSTRUCTION D'UN SITE DE VALORISATION DES COQUILLES DE COQUILLES SAINT-JACQUES A SAINT MARTIN DES ENTREES

Porteur de projet :

CSBT Environnement
Zone Industrielle de Longchamps
14 400 Saint Martin-des-Entrées

Contact :

Monsieur Christian CHANTREUIL, Président
christian.chantreuil2@orange.fr | 06 16 54 38 56

AFFAIRE N : 2106E14Q1000052

Rapport : E14Q1/21/622

Version : v1.0 du 14/12/2022

Auteur :

Ludovic TOURNIER, Chargé d'affaires environnement

Julien TERRY, Chargé d'affaires

SOCOTEC ENVIRONNEMENT : Agence Environnement & Sécurité de Caen

267 rue Marie Curie

ZI de la Sphère

CS 30030

14 201 Hérouville-Saint-Clair Cedex

SOCOTEC ENVIRONNEMENT – S.A.S au capital de 3 600 100 euros – 834 096 497 RCS Versailles

Siège social : 5 place des Frères Montgolfier – CS 20 732 – Guyancourt – 78 182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Cedex – France

www.socotec.fr

SOMMAIRE

1.	HISTORIQUE DE CONCEPTION - PREAMBULE	1
2.	LOCALISATION DU SITE DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE	2
3.	SYNTHESE DES ENJEUX.....	6
5.	MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES INCIDENCES EN PHASE TRAVAUX	9
6.	MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES INCIDENCES EN PHASE D'EXPLOITATION	10
7.	MESURES DE SUIVI	11
7.1	PHASE CHANTIER.....	11
7.2	PHASE EXPLOITATION	12
8.	COMPATIBILITE DU PROJET SDAGE / SAGE / PGRI / PLUI.....	12
9.	CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION.....	13
9.1	PRODUITS, DECHETS ET EQUIPEMENTS STOCKES SUR LE SITE	13
9.2	DESTINATION DES BATIMENTS.....	13
9.3	DIAGNOSTIC DE POLLUTION DES SOLS	13
9.4	USAGE FUTUR PROPOSE.....	13

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES ENJEUX.....	6
TABLEAU 2 : MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES INCIDENCES EN PHASE TRAVAUX.....	9
TABLEAU 3 : MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES INCIDENCES EN PHASE TRAVAUX.....	10
TABLEAU 4 : MODALITES DE SUIVI EN PHASE EXPLOITATION	12
TABLEAU 5 : SYNTHESE DE LA COMPATIBILITE A CERTAINS PLANS / PROGRAMMES.....	12

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE (SCAN IGN)	2
FIGURE 2 : LOCALISATION DU SITE VUE AERIENNE AVEC RAYON ICPE (ORTHO IGN)	3
FIGURE 3 : EXTRAIT DU PLUI DE BAYEUX INTERCOM	4
FIGURE 4 : PLAN DES ABORD DU SITE.....	5

1. HISTORIQUE DE CONCEPTION - PREAMBULE

L'objectif du projet est de créer une filière Normande de valorisation des coquilles de Coquilles Saint Jacques (CSJ). Le site sera exploité par la société CSBT Environnement.

Les coquilles de CSJ sont composées à plus de 95% de carbonate de calcium qui peut être valorisé dans les domaines aussi variés que la cosmétique, la plasturgie ou encore le BTP (aujourd'hui, les coquilles sont traitées comme des déchets en centre d'enfouissement ou usines d'incinération).

Le projet s'inscrit donc dans une démarche de réduction des déchets enfouis et/ou incinérés pour les valoriser en tant que matériaux biosourcés. Une partie des coquilles de CSJ qui seront réceptionnées sont considérées comme des Sous-Produits Animaux de Catégorie 3 (SPAnC3), car elles contiennent encore des résidus biologiques (restes de barbes).

La collecte des coquilles se fera directement auprès des producteurs de déchets tels que les mareyeurs, halles à poissons, poissonneries, restaurateurs et grandes distributions. Des partenariats sont en cours d'élaboration avec notamment les ports d'Ouistreham, Courseulles-sur-Mer, Port-en-Bessin, Dives-sur-Mer et Dieppe.

Durant la saison de la coquille (octobre à mai), CSBT Environnement table sur une collecte de l'ordre de 60 à 70 t/jour de coquilles.

Le projet comprend également une dimension sociale forte puisque CSBT Environnement est associé avec une entreprise d'insertion professionnelle locale (COREDEMM, filiale de la société R'PUR) pour la partie collecte aux environs des ports et leur pré-nettoyage avant leur valorisation par CSBT Environnement.

Au-delà des réflexions sur l'optimisation des activités de la future installation et des coûts économiques associés à sa construction, les différents enjeux environnementaux ont également été pris en considération afin de retenir le projet faisant l'objet de cette étude.

2. LOCALISATION DU SITE DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE

Les cartes de localisation IGN ainsi qu'une vue aérienne (avec son rayon d'affichage (5 km)) sont proposées sur les figures suivantes.
Les coordonnées en Lambert 93 au centre du terrain sont (75,2 m NGF, pente très faible (<2%)).

- X = 382067.61m,
- Y = 2477004.61 m,

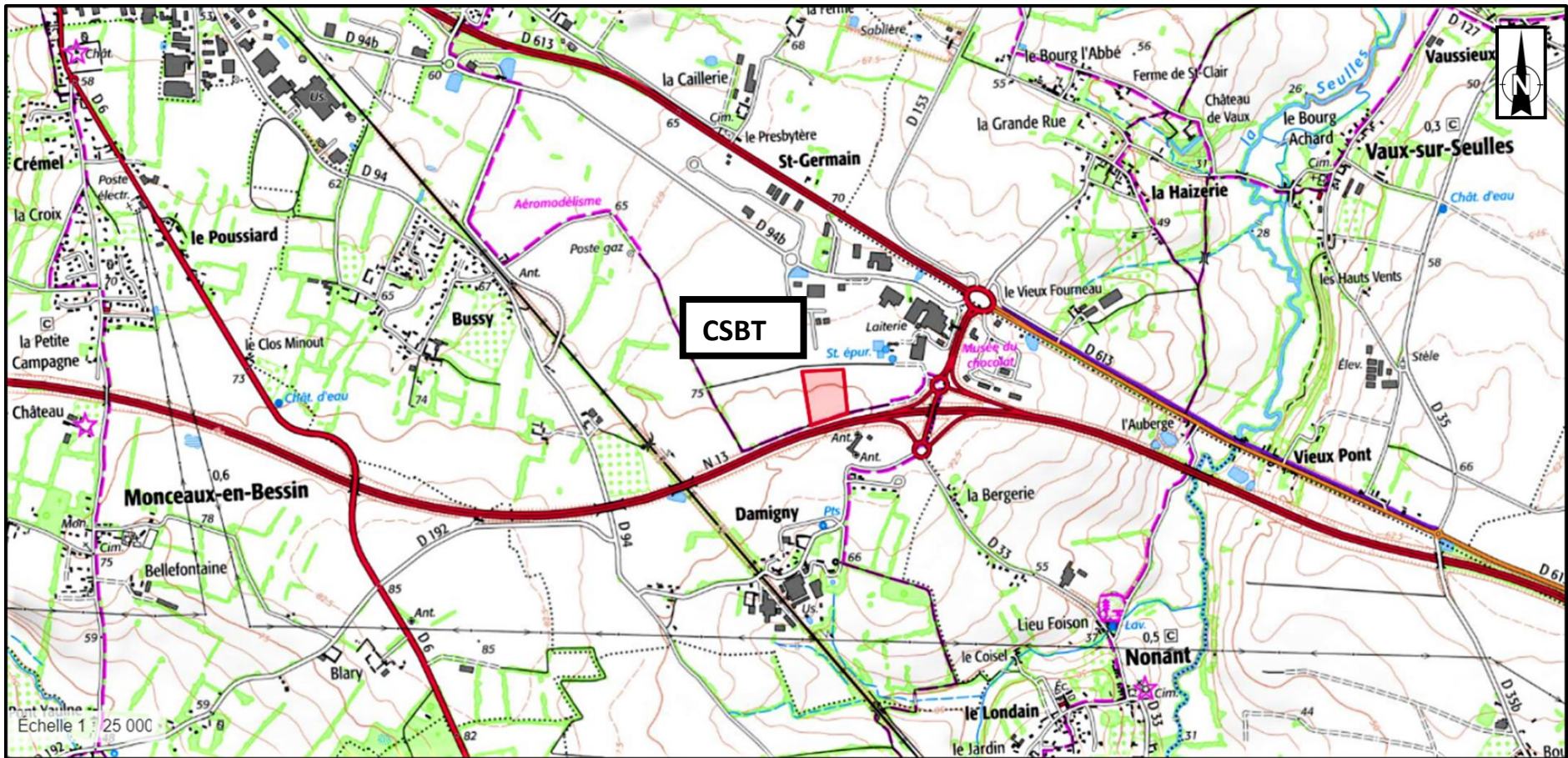


FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE (SCAN IGN)

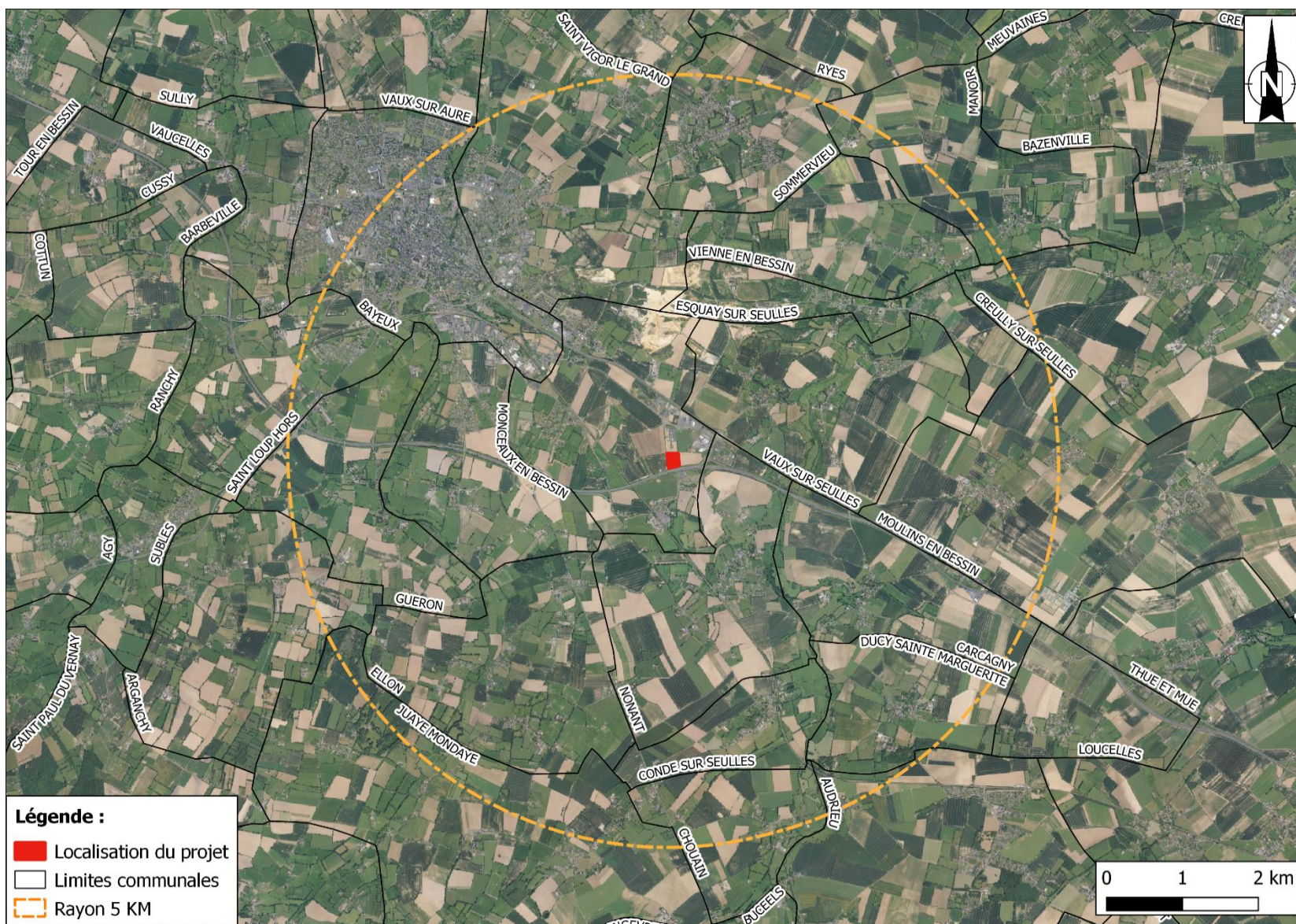


FIGURE 2 : LOCALISATION DU SITE VUE AERIENNE AVEC RAYON ICPE (ORTHO IGN)

Le projet se situe au niveau de la zone industrielle de Longchamps (rue Auguste Normand) en périphérie sud-ouest de la commune de Saint Martin des Entrées, 22 communes sont concernées par le rayon d'affichage (*voir § Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable.*)

Le site occupe la parcelle cadastrale 172p de la section ZE. La surface de la parcelle est 27 977 m² correspondant à la zone 1AUEa PLUi de Bayeux Intercom.

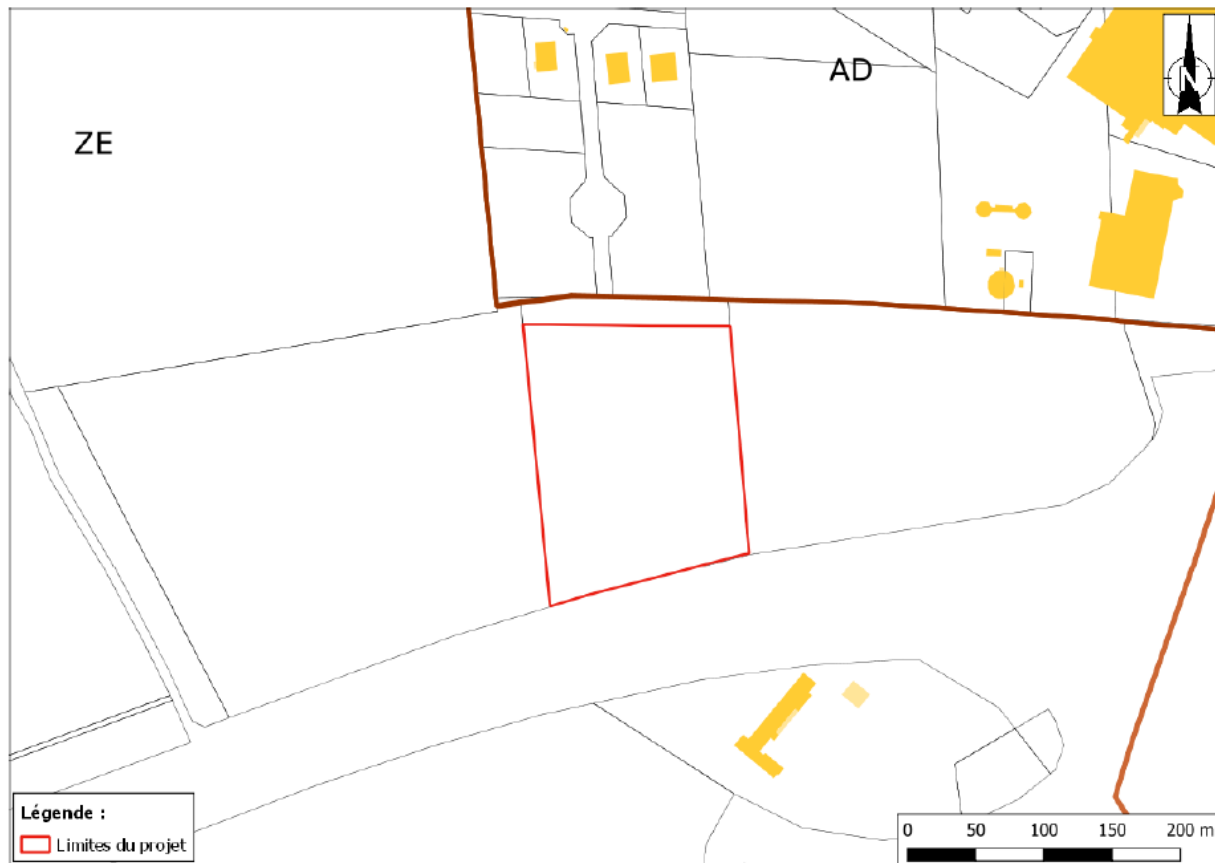


FIGURE 3 : EXTRAIT DU PLUI DE BAYEUX INTERCOM

Au plus proche de la zone d'étude on retrouve des terrains libres de toutes constructions/aménagements (parcelles agricoles), plusieurs projets sont à ce jour en cours de montage, notamment un crématorium pour animaux à environ 100 m au nord de la parcelle visée par cette étude.

Sinon, on retrouve à proximité :

- L'entreprise LACTALIS à 100m à l'Est,
- BM couverture (entreprise de couverture) et Isolation 14 à 150m au Nord,
- Magasin de matériel de motoculture à 200m au Nord,
- Bar Brasserie à environ 200m au Nord Est,
- Magasin d'électroménager à 150 m au Nord,
- La D.I.R (Nord-Ouest) au Sud.

Le site est bordé par la route nationale 13, le premier tiers se situe à environ 250 mètres (au sud), une haie bocagère se situe sur toute la bordure Sud du terrain étudié.

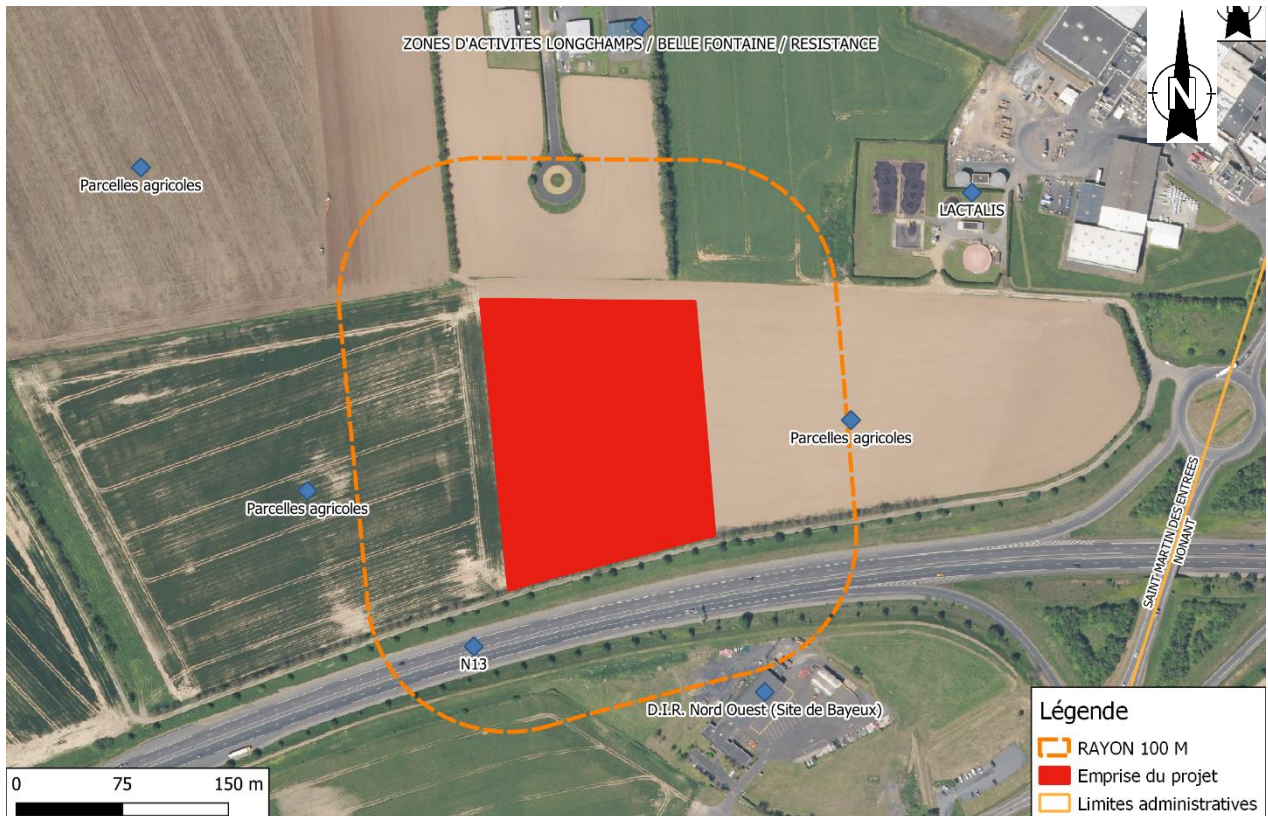


FIGURE 4 : PLAN DES ABORD DU SITE

3. SYNTHÈSE DES ENJEUX

La description des facteurs environnementaux au sein de la zone d'étude présente les différentes caractéristiques de l'environnement. Elle permet d'évaluer les enjeux et la sensibilité du site dans sa globalité. Cette partie est le point d'ancrage pour définir les grandes orientations d'aménagement et les mesures à prendre, le cas échéant, pour éviter, réduire, atténuer voire compenser les incidences du projet.

Une hiérarchisation des enjeux liés à l'état actuel de l'environnement est proposée dans le tableau suivant.

	Enjeu négligeable
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES ENJEUX

CATEGORIE	Hiérarchisation des enjeux à l'échelle du projet	SYNTHÈSE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX
LE MILIEU PHYSIQUE		
Contexte climatique	Faible	Respect des dispositions constructives (risque foudre, etc.)
Occupation des sols	Modéré	Terrains agricoles ayant une valeur commerciale
Topographie	Faible	Le relief du site ne présente pas de contraintes particulières (pentes faible observées)
Paysage	Faible	Aménagement d'une parcelle qui jouxte une zone d'activité existante. Maintien de la frange paysagère (haie) en bordure de la parcelle.
Géologie	Négligeable	Pas de contraintes particulières
Site et sols pollués	Faible	Aucun passif industriel au droit des terrains. Absence de sites BASIAS ou BASOL à proximité du projet
Hydrogéologie	Faible	Pas d'usages particuliers à proximité Terrain en dehors de tout périmètre de protection relatif à un captage AEP
Hydrographie	Faible	Projet éloigné des principaux cours d'eaux recensés au droit de la zone d'étude, absence de rejet direct des eaux vers le milieu naturel. Il s'agit d'assurer une qualité des eaux compatible avec l'objectif de qualité de la masse d'eau considérée et les orientations des documents-cadre (SDAGE et SAGE).
Risques naturels	Faible à Modéré	Le site étudié est localisé dans une zone d'aléa faible vis-à-vis du risque de retrait-gonflement des argiles. Remontée de nappes comprise entre 1-2,5 m. Des épisodes de glissements de terrains passés ont été recensés sur la commune mais ne semblent pas concerner le site.

CATEGORIE	Hiérarchisation des enjeux à l'échelle du projet	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX
Risques technologiques	Faible	La commune de Saint Martin des Entrées (14) n'est pas couverte par un PPRT. Un site ICPE (LACTALIS) se trouve à environ 200 m à l'Est du projet d'étude, absence d'effets cumulés.
Qualité de l'air	Modéré à fort	Environnement industriel à proximité de la RN13 dont la qualité de l'air est réputée médiocre
Odeurs	Négligeable	Pas d'odeurs particulières actuellement
Environnement sonore	Modéré	Deux axes routiers importants classés en catégorie 2 et 3.
Vibrations	Négligeable	Absence de source particulière de vibrations
CONTEXTE HUMAIN		
Socio Economie	Négligeable à Faible	Tiers le plus proche à environ 250 m au-delà des axes routiers / zone d'activité
Contexte agricole	Négligeable à Faible	Aménagement de moins de 5 ha de parcelles agricole, non nécessité de déposer une déclaration de projet.
Voies de communication	Faible	Axe routier à proximité du site permettant une bonne desserte. Accès sécurisé Voie ferrée et aérienne excentrées du site
Réseaux	Faible	Gaz, électricité, AEP Réseaux déjà existants dans la zone d'activités. Capacités des réseaux suffisantes pour alimenter le site ou recevoir les effluents domestiques.
Déchets	Faible	Gestion des déchets en bonne et due forme, assuré soit par le service public ou par prestataires privés
Patrimoine culturel et archéologique	Négligeable	Absence de périmètre de protection lié à un monument historique à moins de 500 m.
CONTEXTE NATUREL		
Zones d'intérêt écologique réglementaire	Faible	Le site n'est pas inclus dans un zonage écologique réglementaire. Le plus proche est situé à plus de 9 km à l'Est. Il s'agit de l'APPB FR3800068, également Réserve Naturelle Régionale FR9300008 : « Anciennes Carrières D'Orival ». Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC FR2500090 « Marais arrière-littoraux du Bessin », située à environ 11 km au Nord-Est. La physionomie des habitats observés au droit de la zone d'étude est bien différente de celles présentes au droit des zonages les plus proches. Les espèces ayant mené à la désignation de ceux-ci ne sont que peu intéressés par les milieux observés

CATEGORIE	Hiérarchisation des enjeux à l'échelle du projet	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX
Zones d'intérêt écologique non réglementaire	Faible	La zone d'étude n'intéresse aucune ZNIEFF. Le zonage d'intérêt écologique sans portée réglementaire le plus proche est la ZNIEFF de type II « Vallées de la Seules de la Mue et de la Thue » (250006505). Cette dernière intéresse notamment des cours d'eau et les milieux leur attenants plus de 2 km à l'Est. Le site est exclu des bassins versants desdits cours d'eau.
Trame Verte et Bleue	Faible à modéré	Au regard du SRCE de Basse Normandie, le projet semble inscrit dans un secteur où l'on retrouve des corridors fonctionnels de la sous-trame des milieux ouverts, ainsi qu'une biodiversité de plaine. A proximité, on note la présence de plusieurs éléments fragmentant, et plus particulièrement des infrastructures routières On trouve, à l'Ouest de la zone d'étude, un corridor écologique de la trame bleue, correspondant au cours d'eau de la Drôme. La haie au Sud constitue un corridor local.
Habitats floristiques	Faible	Au droit de la zone d'étude, il est à noter la présence d'habitats fortement soumis à la pression anthropique, actuelle ou historique (culture intensive). Aucun des habitats identifiés ne présentent d'enjeu patrimonial particulier.
Zones humides	Faible	Absence de sols et d'habitats floristiques caractéristiques des zones humides.
Espèces végétales	Faible	Aucune espèce végétale menacée ou protégée n'a été recensée sur le site.
Espèces végétales invasives	Faible à modéré	Aucune des espèces rencontrées ne figure dans la liste des Espèces Exotiques Envahissantes réglementées sur le territoire métropolitain. Toutefois, le Robinier faux-acacia est considéré comme envahissant à l'échelle nationale. Il est cantonné à la haie au Sud.

5. MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES INCIDENCES EN PHASE TRAVAUX

TABLEAU 2 : MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES INCIDENCES EN PHASE TRAVAUX

Thématique	Mesures
Air	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'engins et matériels respectant la législation, • Arrêt des machines non utilisées.
Eaux superficielles	<ul style="list-style-type: none"> • Non raccordement des eaux de chantier aux réseaux d'eaux pluviales existants, • Eviter d'effectuer les travaux de terrassement en période pluvieuse, • Eloignement des zones de stockage des produits dangereux par rapport aux zones d'écoulement préférentielles, • Laitance des bétons à confiner sur des zones étanches, • Utilisation de fiches de suivi pour les produits dangereux, • Formation et délégation pour le personnel de respecter les zones de rétention, • Mise en place d'un planning de nettoyage régulier du chantier, • Délimitation des zones de stockage, • L'entretien, la réparation ou le lavage des engins sur site sera proscrit (vidanges...), • Les réservoirs seront remplis avec des pompes à arrêt automatique, • Les engins intervenant sur le chantier seront maintenus en parfait état, • Les itinéraires et les stationnements seront organisés de façon à limiter les risques d'accidents (élaboration d'un plan de circulation), matérialisation des zones de stationnement... • Mise à disposition de sanitaires pour les employés avec raccordement au réseau d'eaux usées domestiques.
Eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des fluides polluants (bac de rétention, mode d'utilisation adapté), • Laitance des bétons à confiner sur des zones étanches, • Utilisation de fiches de suivi pour les produits dangereux, • Formation et délégation pour le personnel de respecter les zones de rétention, • Mise en place d'un planning de nettoyage régulier du chantier, • Délimitation des zones de stockage, • L'entretien, la réparation ou le lavage des engins sur site sera proscrit (vidanges...), • Les réservoirs seront remplis avec des pompes à arrêt automatique, • Les engins intervenant sur le chantier seront maintenus en parfait état, • Les itinéraires et les stationnements seront organisés de façon à limiter les risques d'accidents (élaboration d'un plan de circulation), matérialisation des zones de stationnement... • Présence de kit anti-pollution...).
Trafic	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des différents chantiers aux alentours immédiats du site afin d'éviter de cumuler les incidences négatives dans le secteur, • Maintien en bon état des grillages et palissades du chantier, • Plan de circulation et de stationnement adapté au contexte local, • Nettoyage de la voirie le cas échéant, • Marquage des zones travaux.

Thématique	Mesures
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Tri sélectif des déchets avec zone dédiée, • Recherche des filières de valorisation, • Formation et obligation pour le personnel à respecter le tri des déchets et des zones de stockage spécifiques.
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la zone de chantier propre, • Mise en place de palissades adaptées si nécessaire, • Favoriser l'insertion du chantier dans son contexte, • Maintien de la haie bocagère au sud de la zone d'étude.
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination environnementale en phase chantier pour apporter conseil et assurer la bonne mise en œuvre des mesures, • Réaliser les travaux en période de moindre impact (août à février), • Gestion des espèces invasives, • Mise en défens de la haie bocagère au sud.
Bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Phasage des opérations et des horaires d'intervention définis et limités, • Réflexion sur le choix des engins, matériels et méthodes de travail appropriés au respect du voisinage, • Réflexion sur le plan d'installation du chantier (base de vie, chemin d'accès, gestion des déchets) afin de gérer au mieux les nuisances sonores vis-à-vis du voisinage.
Gestion des terres	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier, lorsque cela est possible, une gestion en déblais / remblais.

6. MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES INCIDENCES EN PHASE D'EXPLOITATION

TABLEAU 3 : MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES INCIDENCES EN PHASE TRAVAUX

Thématique	Mesures
Air	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la vitesse sur le site via un plan de circulation, • Entretien régulier des installations de combustion, • Entretien régulier des systèmes de dépoussiérage (filtres) • Les autres rejets de poussières issues des étapes de broyage et concassage seront récoltés par le biais de filtre à manches (garanties de rejet en poussières données par le constructeur : 20 mg/Nm³).
Eaux superficielles	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'ouvrages spécifiques dédiés à la gestion quantitative et qualitative des eaux de ruissellement et eaux d'extinction (bassin étanche), • Mise en place d'ouvrages spécifiques dédiés au traitement complémentaires des eaux pluviales (cloison siphonide), • Prise en compte des exigences du service en charge de la police de l'Eau, des préconisations du SDAGE et du gestionnaire des réseaux d'eaux pluviales (occurrence de la pluie dimensionnante, débit de fuite...), • Rejet des eaux de ruissellement dans le réseau existant et non directement dans le milieu récepteur.
Consommation d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Recyclage des eaux à certaines étapes du lavage (économie totale envisagée : 44 m³/j).

Thématique	Mesures
Rejets des eaux usées (autres que domestiques)	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement des rejets par une convention de rejet et une autorisation de déversement, • Dispositifs de prétraitement avant rejet (tamis, bassin tampon permettant de réguler le débit et la température de rejet).
Biodiversité et paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des espèces invasives en phase d'exploitation, • Choix d'essences rustiques et indigènes pour le paysagement du site, • La haie en périphérie sud sera maintenue et préservée.
Bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de dispositions constructives pour garantir une atténuation des bruits perçus par le voisinage, • Sensibilisation du personnel au plan de circulation et aux nuisances sonores.
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement de l'activité par un agrément sanitaire, • Tri des déchets faisant partie intégrante du procédé, • Pour les coquilles spécifiquement : contrôle visuel et olfactif, • Zones de stockage des déchets dédiées (dont local maintenu à 5°C).

7. MESURES DE SUIVI

7.1 Phase chantier

Pendant le déroulement des travaux, le suivi pourra se traduire de la manière suivante :

- ✓ Coordination des entreprises sur des points concernant l'environnement (synchronisation des interventions pour minimiser les impacts, organisations des moyens techniques...),
- ✓ Vérification du niveau d'information sur les enjeux environnementaux portés à connaissance des intervenants du chantier, par des entretiens informels et inopinés sur le site,
- ✓ Vérification de la mise en œuvre des engagements pris par les entreprises pour la protection de l'environnement (cahier des charges), lors de contrôles planifiés ou inopinés,
- ✓ Vérification du niveau et de la suffisance des moyens mis en place pour assurer le respect de ces engagements, y compris ceux prévus pour faire face à une situation d'urgence (ex : pollution accidentelle),
- ✓ Contrôle du registre tenu par le responsable du chantier sur le suivi des déchets de chantier,
- ✓ Tenue des réunions de chantiers nécessaires avec les intervenants concernés,
- ✓ Tenue d'un Registre Journal de la Coordination Environnementale (RJCE) qui consigne les comptes rendus des interventions sur le chantier (dates, heures, réunions, phases de chantier, nature du contrôle, personnes contactées, observations adressées aux intervenants, non-conformité constatées, des violations des obligations et engagements, et actions mises en place par les entreprises).

7.2 Phase exploitation

Dans le cadre de son exploitation, la surveillance environnementale sera assurée par les mesures suivantes :

TABLEAU 4 : MODALITES DE SUIVI EN PHASE EXPLOITATION

Thématique	Mesures de suivi	Fréquence
Rejets atmosphériques	Entretien régulier des installations de combustion	Selon préconisation constructeur
	Entretien régulier des systèmes de dépoussiérage (filtres)	Selon préconisation constructeur
Eaux pluviales	Entretien régulier des ouvrages	A définir
	Nettoyage du séparateur à hydrocarbures associé aux ouvrages de gestion des eaux pluviales	Annuelle
	Prélèvements / analyses sur les rejets d'eaux pluviales du site (MES, DCO, DBO et hydrocarbures totaux)	Annuelle
Consommation d'eau	Suivi des consommations d'eau avec relevés réguliers à l'aide de plusieurs compteurs divisionnaires Registre de suivi des consommations	Suivi quotidien ou hebdomadaire
	Etablissement d'un ratio « consommation d'eau / tonnage de coquilles lavées »	-
Eaux usées	Nettoyage du séparateur à hydrocarbures de l'aire de lavage	Annuelle
	Prélèvements / analyses sur les rejets d'eaux usées du site (paramètres listés dans la convention de rejet / autorisation de déversement : jointes en annexe)	A définir
	Suivi des débits rejetés dans le réseau	A définir
Bruit	Campagne de mesure de bruit régulière Archivage des rapports de mesure	A définir
Gestion des déchets	Procédure qualité pour la réception des coquilles avec notamment des contrôles visuels et olfactifs Registre de suivi des déchets Archivage des BSD Suivi track déchets	-

8. COMPATIBILITE DU PROJET SDAGE / SAGE / PGRI / PLUI

TABLEAU 5 : SYNTHÈSE DE LA COMPATIBILITE A CERTAINS PLANS / PROGRAMMES

Plans / programmes	Compatibilité
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie	Compatible
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Aure	Document est en cours d'instruction.
Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Seine Normandie	Le site ne se trouve pas sur un Territoire à Risque d'inondation (TRI)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Bayeux Intercom	Compatible

Remarque :

L'analyse détaillée de la compatibilité est présentée dans les paragraphes 5, 6 et 7 de l'étude d'incidence.

9. CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION

Après arrêt de l'exploitation, le site exploité par CSBT environnement sera remis en état selon les modalités suivantes décrites dans les paragraphes qui suivent.

9.1 Produits, déchets et équipements stockés sur le site

En cas de cessation d'activité du site, il sera procédé :

- ✓ A la vente des produits encore présents sur site et ayant une valeur marchande (matières premières, produits finis, articles de conditionnement...),
- ✓ Au démontage et au retrait de l'ensemble des machines de production, installations techniques, engins de manutention, équipements de bureautique, mobiliers...

Les produits, équipements et installations non vendus ainsi que les déchets associés à l'exploitation seront éliminés en suivant les filières adaptées à leur nature. Ces déchets seront gérés conformément à la réglementation en vigueur.

9.2 Destination des bâtiments

En fin d'exploitation, il sera procédé :

- ✓ A la coupure et mise en sécurité des arrivées de tous les fluides (eau et électricité),
- ✓ A la mise en sécurité des bâtiments (condamnation des accès notamment).

9.3 Diagnostic de pollution des sols

Un diagnostic de pollution des sols sera réalisé dans le cadre de la cessation d'activité. Il permettra de définir la qualité des sols en place afin de pouvoir statuer sur la compatibilité des futurs usages au droit du site.

9.4 Usage futur proposé

L'usage futur proposé par CSBT environnement est de type industriel, artisanal ou commercial.

Si un usage futur différent est envisagé :

- ✓ La compatibilité aux documents d'urbanisme devra être validée,
- ✓ La compatibilité des futurs usages au regard de la qualité des milieux en place devra être vérifiée.